

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-04-21x-00524    Référence de la demande : n°2022-00524-011-001

Dénomination du projet : Capture amphibiens et insectes Com Com Île de Ré

Lieu des opérations : -Département : Charente-Maritime      -Commune(s) : 17880 - Les Portes-en-Ré,17940 - Rivedoux-Plage,17410 - Saint-Martin-de-Ré,17111 - Loix,17670 - La Couarde-sur-Mer.17590 - Saint-

Bénéficiaire : Com Com Île de Ré

### MOTIVATION ou CONDITIONS

L'avis du CNPN pour la demande de dérogation capture d'amphibiens et insectes sur le territoire de la Communauté de Commune de l'Île de Ré est transmise par la DREAL de Nouvelle Aquitaine (20 avril 2022).

#### **I. Amphibiens :**

Elle se compose d'un CERFA Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement, la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées formulée par Mme Gisèle VERGNON (Communauté de Commune de l'Île de Ré), d'un protocole de suivi des amphibiens interceptés par la barrière temporaire sur la commune de Saint-Clément-les-Baleines pour 2022, un rapport « protocole de capture marquage recapture (CMR) et les résultats pour le Pélobate cultripèdes de la Forêt du Lizay réalisé en 2018 », et d'un bilan du suivi de la migration des amphibiens de la Forêt de Lizay en 2021.

Le CERFA demande la capture temporaire avec relâchés sur place du Pélobate cultripède, Pélodyte ponctué, Rainette méridionale, Complexe des Grenouilles vertes et Crapaud calamite (adultes et larves). Les objectifs de cette demande sont le suivi des sites de reproduction (Loix et la Couarde sur Mer), le suivi du dispositif de prévention des écrasements (Saint-Clément-les-Baleines), le suivi des écrasements dans ce même environnement, et le suivi automnal du Pélobate cultripède à Saint-Clément-les-Baleines et Les Portes. Une annexe précise ces objectifs et donne la liste des intervenants potentiels.

**Contexte :** La Communauté de Commune de l'Île de Ré réalise et coordonne des opérations de terrain pour une meilleure connaissance des populations d'amphibiens de l'Ile de Ré et potentiellement identifier les risques (e.g. zone d'écrasement).

#### **Objectifs et moyens :**

Les techniques mises en œuvre sont classiquement utilisées pour les amphibiens (capture à la main, à l'épuisette, avec des nasses à vairons, avec des dispositifs de barrières/sceaux). Il est à noter que le protocole de suivi des populations s'inscrit dans le protocole national POPamphibiens.

**Précaution sanitaire :** Le protocole d'hygiène proposé pour le suivi des barrières (St Clément) doit être appliqué pour tous les autres suivis.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

**Avis pour les amphibiens :**

Les dates sont adaptées à la phénologie des espèces et aux objectifs de l'étude, et les personnes impliquées ont la qualification pour ce type de suivis. Les actions menées ne sont pas susceptibles d'impacter les espèces d'amphibiens de l'île de Ré.

**II. Insectes :**

La demande se compose d'un CERFA Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement, la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées formulée par Mme Gisèle VERGNON (Communauté de Commune de l'Île de Ré), d'un protocole pour l'étude de la population de Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) de l'île de Ré, d'un rapport « Étude de la population de Rosalie des Alpes sur l'Île de Ré, suivi 2021 », et d'un rapport « restitution du suivi d'inventaire 2021 par transect horaire de l'Azuré du Serpolet sur la commune de Rivedoux-Plage ».

Le CERFA demande la capture temporaire avec relâchés sur place de l'Azuré du Serpolet, la Rosalie des Alpes et les Grand capricorne (adultes). La case « piège » n'est pas cochée alors que cette technique (même si elle n'a pas été efficace en 2021) semble programmée pour 2022.

**Contexte :** La Communauté de Commune de l'Île de Ré réalise et coordonne des opérations de terrain pour une meilleure connaissance des populations d'insectes de l'île de Ré et en particulier les espèces protégées (e.g. Azuré et Rosalie). Pour l'Azuré, cette connaissance pourra servir à des recommandations de gestion en lien avec sa plante hôte (Origan).

**Objectifs et moyens :**

Les techniques mises en œuvre sont classiquement utilisées pour les insectes (transect en milieu ouvert pour l'Azuré, inspections à vue des arbres pour la Rosalie). Pour cette dernière espèce, l'utilisation de pièges attractifs n'a pas été efficace en 2021. Son utilisation à nouveau en 2022 est recommandée avec d'autres attractants, le piégeage permettant aussi de faire progresser les connaissances sur d'autres espèces.

**Avis pour les insectes :**

Les dates sont adaptées à la phénologie des espèces et aux objectifs de l'étude, et les personnes impliquées ont la qualification pour ce type de suivis. Les actions menées ne sont pas susceptibles d'impacter les espèces d'insectes de l'île de Ré.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Nyls de PRACONTAL

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions [ ]

Défavorable [ ]

Fait le : 31/05/2022

Signature :